

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 11 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13
Date de convocation : 04/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le onze mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé - L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents : Dorick BARILLOT, Michaël GREMILLON, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Patrick DECEMME, Jérôme DIONNET, Sylvain MONNERON, Nathalie GAMIN, Franck PENIN, Emilie NIVET, Catherine RIBOT, Pierrick MARQUET, David GAUER

Absents : Sylvie KUNTZ-CAURE, Mélanie ROUX

Secrétaire de Séance : Michaël GREMILLON

Objet : Avenant à la Convention Informatique avec le Centre de Gestion.

Délibération n°1

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention de formation et d'assistance informatique avec le Centre de Gestion suite à la réévaluation des tarifs des prestations assurées par le service.

Objet : SIEDS Appel à projet autoconsommation. Délibération n°2

Pour faire suite au courrier du SIEDS lançant un appel à projets sur l'autoconsommation photovoltaïque, M. le Maire présente ledit projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour l'installation de photovoltaïque au niveau de la mairie.

Objet : Taxe d'aménagement. Délibération n°3

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la taxe d'aménagement à 1%.

Objet : Droit de Préemption. Délibération n°4

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés

- E 568, E 572, E 654 propriété de Mme Déborah LEAKER , Chez Février .
- AB 74, AB 75 propriété de M. Martial NIVET, le Bourg.
- AB 76, AB 158 propriété de M. Martial NIVET, le Bourg.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 11 mai 2023

Objet : Etude de devis. Délibération n°5

M. le Maire présente un devis de ID 79 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection du réseau d'eaux pluviales au niveau de la rue de l'Ancienne Abbaye de 4 176 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour l'achat de plaques de rue ainsi de panneaux de signalisation de village pour un montant de 384.10 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis.

M. le Maire présente un devis pour l'éclairage du stade de la société SEOLIS d'un montant de 36 994.80 € HT. Le SIEDS participant à hauteur 70% du HT

Considérant que le SIEDS subventionne cette dépense à hauteur de 70%, le conseil municipal décide d'accepter le devis.

Le reste à charge de la commune étant de 11 098.44 € HT

Objet : Demande de subvention. Délibération n°6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100€ à l'ADMR du Chef-Boutonnais et du Sauzéen